

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2026 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 mars 2026 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 32 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, une personne a rejoint l'instance et une autre l'a quittée.

Décision n°CA20260310

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L714-1 ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble, notamment l'article 30-2.

Cadrage bons alimentaires à destination des personnels

Le Conseil d'administration approuve l'achat de bons alimentaires à destination des personnels de l'établissement, sur préconisation des assistantes des personnels, pour une enveloppe de maximum 750€ par an, à raison de 100€ de bons alimentaires par agent et par an.

*Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 30
Nombre de votants : 30
Nombre d'abstentions : 5
Total des suffrages exprimés : 25*

*Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 25*

*☒ à l'unanimité des suffrages exprimés
☐ à la majorité des suffrages exprimés*

Transmis au Rectorat le 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.